

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 28/09/2015

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, DURIF Joël, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie (20h20), REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés:	PERRIER Marianne qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel qui donne procuration à PERRIN Raphaël.
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 20/07/2015 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT : DESIGNATION MAITRISE D'OEUVRE - AVANCEMENT DU PROJET

M. le Maire informe l'assemblée que, comme pouvoir lui en a été donné lors du conseil municipal du 20/07/2015, il a négocié avec la SCP PRUNIAUX-GUILLER le prix de l'offre pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre hors réseaux secs portant sur la réalisation du lotissement "Le Gitalet" et a confirmé l'attribution du marché à ladite Société.

Dès lors, la SCP PRUNIAUX-GUILLER, maître d'œuvre, retravaille le plan d'aménagement en proposant une recombinaison des parcelles en îlots, en déplaçant la voirie, diminuant ainsi certaines pentes, ce qui génère un gain total de 1 967 m² constructibles.

Il reprend également le plan des réseaux et propose des solutions alternatives.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle le projet de création d'une nouvelle voie prévue dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme sur les parcelles en arrière de la maison Regad. Il est proposé de prévoir les travaux simultanément à la création du lotissement pour utiliser les matériaux concassés en voirie.

Néanmoins, toute infrastructure routière nouvellement créée étant soumise à la procédure dite "cas par cas", une étude complète doit être réalisée.

Suite à la présentation de la proposition de la SCP PRUNIAUX-GUILLER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'offre telle que présentée pour un montant de 4 580,00 € HT (5 596,00 € TTC) et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. le Maire fait également part de la proposition chiffrée de la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour l'achat des parcelles 4, 5 et 13 à 17 du lotissement "Le Gitalet" en vue de la construction de 11 logements.

Les coûts de viabilisation devant être connus sous 3 semaines, la validation de ce projet interviendra à ce moment-là.

II. PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) : MODIFICATION SIMPLIFIEE - PROPOSITION DE JURA HABITAT

M. le Maire rappelle les délibérations prises les 23/03/2015 et 04/06/2015 engageant une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Des erreurs matérielles sur la zone AU1 ont été relevées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la décision de M. le Maire d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur les points suivants:

Modifications du zonage :

- Suppression d'un emplacement réservé (ER n°4) suite à acquisition pour création de voirie et parking.
- Modification des règles de calcul par rapport à la voie (Article UA6)
- Modification du principe viaire de la zone AU2,
- Rectification d'erreurs matérielles sur la zone AU1 et AU2.

Modifications du règlement :

- Modification des règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques en zone UA
- Suite à la loi Grenelle : suppression de l'article 14 (COS) et ajout de l'article 15 (obligations imposées en matière de performances énergétiques et environnementales) et de l'article 16 (obligations imposées en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques)
- A clarifier: article 10 des zones U et AU
- A revoir : article 7 des zones U et AU pour permettre une meilleure utilisation des parcelles (gabarit dans la zone de 1 à 3m par rapport aux limites).

Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- Modification des orientations édictées en matière de desserte dans la zone AU(2)

D'autre part, JURA Habitat a été sollicité pour accompagner la commune dans la procédure de modification simplifiée du PLU.

Suite à la présentation de la proposition d'étude de JURA Habitat se montant à 3375,00 € HT (4 050,00 € TTC), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir cette offre et donne autorisation à M. le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en oeuvre de la modification simplifiée du PLU.

III. VIABILISATION PARCELLE AL 418 LA CURTINE

M. le Maire rappelle qu'il reste deux parcelles constructibles au bas de la zone aménagée de La Curtine et qu'un acheteur potentiel serait intéressé à acquérir la parcelle cadastrée AL 418 proposée à la vente.

Demande a été faite auprès d'ERDF pour électrifier la zone. Le coût des travaux en réseau souterrain depuis le réseau existant Chemin de la Curtine à l'entrée de la parcelle AL 418 est estimé à 8 642 € :

- avec une prise en charge d'ERDF de 40 %, soit 3 456,80 €
- la commune sur sa part de domaine public, doit participer à hauteur de 3 441.60 €
- il reste à la charge du demandeur : 1 743.60 €

M. le Maire propose de rencontrer ERDF pour obtenir plus de précisions avant de valider l'opération. Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour l'exécution de ces travaux dans la mesure où les deux parcelles bénéficient de l'électrification.

IV. MISE EN ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

M. le Maire rappelle la loi Handicap qui précise les modalités d'accessibilité à tout établissement recevant du public (ERP) ; un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) devait être déposé au plus tard le 27/09/2015 en Préfecture.

Pour les établissements de 5ème catégorie, dont l'accueil est inférieur à un certain seuil de fréquentation, le dossier d'accessibilité est simplifié.

Ainsi, M. le Maire déclare avoir rempli les formalités pour les bâtiments suivants déclarés accessibles : la Mairie, la Poste, la Maison de l'Enfance, la Gendarmerie et l'Eglise.

Le bâtiment de l'école n'étant pas déclaré accessible, M. le Maire a sollicité le Cabinet BISSIEUX Bâti Concept pour réaliser l'étude de mise aux normes Ad'AP.

En outre, la Maison Jeantet est déclarée non accessible en raison de la pente de la voirie, ce qui a été confirmé par le cabinet de contrôle.

V. MAISON DE L'ENFANCE : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015/2018 - ACHAT REPAS RESTAURATION CRECHE ET ALSH - RECRUTEMENT

A) Projet Educatif Territorial (PEDT) 2015/2018

M. le Maire informe l'assemblée que la version du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2015/2018 présentée au Conseil Municipal du 20/07/2015 a fait l'objet de remarques par les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Une nouvelle version a donc été élaborée, en conformité avec les préconisations de l'administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le nouveau Projet Educatif Territorial des communes de Lajoux, Lamoura et Septmoncel pour la période 2015/2018 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

B) Achat Repas Restauration Crèche et ALSH

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre l'Association Les PEP 39 - à l'Ecole des Neiges de Lamoura et la Maison de l'Enfance pour la confection des repas de la Crèche et de l'ALSH.

L'Association des PEP 39 demande un réajustement du prix des repas à 4.19 €, au lieu de 4.15 €, soit une augmentation de 1 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de 4.19 € le repas à compter du 01/09/2015 et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

C) Mouvements de Personnel

M. le Maire fait part des différents mouvements de personnel de la Maison de l'Enfance :

Au sein de l'ALSH : Départ de Melle Sophie VALLARD, responsable du site de Lamoura, qui est remplacée par M. Romain MONET.

Départ de M. Maël VUILLET qui est remplacé par Melle Karin TESSIEUX en contrat unique d'insertion (CUI) de 20 h financé à 70 % par l'Etat et par une augmentation du temps de travail de Melle Aurélie ROLANDEZ passant de 27 h à 35 h par semaine.

Au sein de la Crèche : Les contrats CUI et CDD de Melle Maylis BOUVIER sont arrivés à échéance. Pour couvrir les besoins, une modification du temps de travail de 3 agents a été validée :

- Melle Hélène VUILLERMOZ, passant de 28 h à 35 h par semaine
- Melle Sandrine GOUX, passant de 17h30 à 21 h par semaine
- Mme Françoise DAVID-RAISON passant de 27 h 30h à 25 h par semaine.

VI. EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

M. CORTINOVIS faisant valoir ses droits à la retraite au 30/09/2015, une vacance d'emploi a été déclarée au Centre de Gestion le 28/07/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour procéder au recrutement d'un agent technique correspondant au profil et compétences nécessaires au poste.

VII. RAPPORT ANNUEL 2014 SICTOM DU HAUT-JURA ET SYDOM DU JURA

a) RAPPORT ANNUEL 2014 SICTOM DU HAUT-JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2014 du **Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM)**.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 41 personnes, 6 en service administratif, 9 en déchetterie et transport, 3 sur quai de transfert, 19 en collectes et 4 en mécanique et entretien.

Il dispose de 2 déchetteries principales : St Claude, Morbier
5 déchetteries relais : Moirans, St Lupicin, Longchaumois, les Rousses
et Septmoncel.

L'accès est gratuit aux particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM et payant pour les artisans sauf pour le papier, le carton et la ferraille.

La collecte des déchets est assurée pour les 66 communes adhérentes au SICTOM, soit un total de 59 926 habitants (52 898 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2014, 13 385 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 801 tonnes déchets ultimes *-gris-* et 2 884 tonnes de déchets recyclables *-bleus-*) soit un total de **228.35 kg/an/habitant**.

La moyenne nationale est de 335.6 kg/habitant.

- 2 205.63 tonnes de verre (*1 960.38 t en 2013*) = 36.80 kg/an/habitant - pour un total de 296 conteneurs - la moyenne nationale est de 28.9 kg/ha-
- 194.05 tonnes de papier pour 49 conteneurs
- 497.56 tonnes de carton mis en balles dont 241 tonnes collectées par les associations St Michel Le Haut (St Claude) et ALCG (Morez, St-Laurent, Les Rousses et Lamoura

- **Cout de la collecte :**

PRIX DE REVIENT	2013	2014	Variation
A la tonne	111.12 €	113.70 €	+ 2.32 %
A l'habitant	26.29 €	26.59 €	+ 1.12 %
Au KM	10.36 €	10.43 €	+ 0.69 %

- **Cout du traitement :**

PRIX DE REVIENT	2013	2014	Variation
A la tonne	119.69 €	117.08 €	- 2.18 %
A l'habitant	27.37 €	26.73 €	- 2.34 %

- **Passage en déchetterie de Septmoncel :**

	2013	2014
Particuliers	2 465	3 117
Professionnel	0	1

Total des passages sur toutes les déchetteries 2013 : 97 549 2014 : 103 451 = + 6.1 %

M. le Maire déplore que des déchets contenant de l'amiante aient été déposés à l'intérieur de la déchetterie de Septmoncel. C'est un comportement regrettable et coûteux pour la collectivité puisque le coût du traitement a été de 1 000 €.

Bilan de la compostière : 1 248.71 tonnes de déchets verts collectés et 487 tonnes de compost produit en 2014;

	2013	2014
Prix de revient à la tonne	99.57€	91.26 €
Prix de revient à l'habitant	1.99€	1.90 €

La fréquence des collectes est de 1 fois/semaine pour les bas gris et 1 fois/quinzaine pour les bacs bleus. 14 bacs gris et 12 bacs bleus, chacun de 5 000 litres, sont installés sur la commune de Septmoncel.

- **Prix de revient tous services :**

	Coût en €	Nbre habitants	€/habitant	Variation 2013/2014
Collecte	1 593 377.33	59 926	26.59	+ 1.14 %
Traitement	1 602 372.57	59 926	26.73	- 2.34 %
Déchetteries	969 791.12	59 926	16.18	+ 2.15 %
Compostière	113 959.68	59 926	1.90	- 4.52 %
TOTAL	4 279 500.70	59 926	71.40	- 0.14 %

- **Prix de revient à l'habitant :**

2013	2014	Variation
71.50 €	71.40€	- 0.10 €

- **Tarif facture à l'habitant :**

2012	2013	2014
73.00€	73.00€	73.00€

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Dépenses de Fonctionnement	5 162 678.02 €	Recettes de Fonctionnement	5 768 696.17 €
Dépenses d'Investissements	960 485.37 €	Recettes d'Investissements	1 125 482.50 €

Le résultat net de l'exercice 2014 est de 771 015,21 €

En 2014, le SICTOM a développé un programme local de prévention afin de répondre aux objectifs de la loi GRENELLE 1 visant à réduire de 7 % la production de déchets ménagers (bacs bleus et gris) et de 15 % le tonnage des déchets enfouis (tout-venant des déchetteries).

La mise en place récente de bennes "mobilières" a permis de réduire considérablement le tonnage des déchets enfouis.

Le SICTOM participe également à diverses manifestations sportives ou culturelles dont les objectifs sont la prévention et la réduction des déchets (Transjurassienne, Transju'trail, Course de ski Les Belles Combes, Azimut Festival ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2014 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

b) RAPPORT ANNUEL SYDOM DU JURA

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2014 du **Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura**.

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 270 161 habitants.

Ses compétences :

- Traitement des déchets : incinération, tri, enfouissement
- Communication : sensibilisation auprès des usagers, animations scolaires et visites, manifestations grand public
- Prévention des déchets : réduction de la quantité

- **Une production identique de déchets ménagers (hors déchèterie) en 2014 qu'en 2013: 290 kg /habitant**

- 186 kg /ha d'ordures ménagères résiduelles
- 61 kg / ha de "recyclables secs" (conteneurs à papier inclus)
- 43 kg / ha de verre

- **Traités au même tarif qu'en 2013, soit moins de 80€ par habitant en moyenne dont:**

- 173 kg/habitant incinérés avec valorisation énergétique (56,4%).

- 83 kg/habitant recyclés (hors déchèterie) (31,1%).
- 22 kg/habitant compostés (hors déchèterie et compostage de proximité) (10,4%).
- 10 kg/habitant stockés (hors déchèterie) (2,1%).

- **Traitement : le tri pour le recyclage :**

Le recyclage de 14 935 tonnes de déchets (papier, verre, brique alimentaire, carton, bouteille PET clair, bouteille PET foncé, acier non incinéré, aluminium, bouteille PEHD, film plastique, pot et barquette) a généré **un produit de 14 € par tonne;**

(= Coût du tri 276 € TTC/t - Recettes 290 € TTC/t)

En 2014, les chaînes de tri ont été modernisées (tri optique et amélioration des conditions de travail).

- **Traitement des déchets résiduels :**

50 311 tonnes dont 77 % incinérées à Lons le Saunier.

- **Valorisation de l'énergie produite par la chaudière :**

Energie reçue en sortie de chaudière : 82 847 MWh :

36 957 MWh, soit 45 % sont valorisés dont 20 176 MWh de chauffage vendu au réseau de chaleur de Lons le saunier, 5 711 MWh en valorisation électrique (ventes à EDF) et 11 070 MWh pour le chauffage au CDTOM.

En 2015 sont programmés entre autres, une modernisation de l'incinération et une valorisation du biogaz.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Dépenses de Fonctionnement	16 904 344 €	Recettes de Fonctionnement	16 898 847 €
Dépenses d'Investissements	4 555 835 €	Recettes d'Investissements	6 436 415 €

Le résultat net de l'exercice 2014 est de 1 875 083 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2014 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

VIII. RAPPORT ANNUEL 2014 SIA DU CHAPY

Monsieur Joël DURIF présente le rapport du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du CHAPY.

Le SIA du CHAPY regroupe les communes de Lamoura et Septmoncel et dessert environ 930 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société SOGEDO engagée pour un contrat de 12 ans jusqu'au 30/09/2023.

La **Sté SOGEDO** a pour mission la gestion du service, la gestion des abonnés, la mise en service des branchements, l'entretien de l'ensemble des ouvrages, le renouvellement des branchements, des collecteurs > 6 m, des équipements électromécaniques et pour prestations particulières, le curage hydrodynamique.

La **collectivité** prend en charge la mise en service des collecteurs, le renouvellement des canalisations > 6 m, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil et pour prestation particulière le traitement des boues.

Nombre d'abonnements : 725 dont 413 à Lamoura et 312 à Septmoncel + 0.14 % 2014/2013

Volumes facturés

Volumes facturés (m3)	2013	2014	Variation
- aux abonnés domestiques	77 105	82 779	+ 7.36 %
- aux abonnés non domestiques	5 000	5 000	0.00 %
Total des volumes facturés (m3)	82 105	87 779	+ 6.91 %

Linéaires de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire (km)	2013	2014	Variation
Réseau séparatif	28.518	29.1	+ 2.04 %
Réseau unitaire	1.76	1.76	0.00 %
Réseaux eaux pluviales	8.506	9.209	+ 8.26 %

Evolution des tarifs de l'assainissement collectif :

La part de l'exploitant a subi une hausse d'environ 14 % entre le 01/01/2014 et le 01/01/2015, lié à la perte d'un usager important, le Village de Vacances de Lamoura.

La part de la collectivité est restée stable.

Ainsi l'augmentation pour un usager de 120 m3 est de 8.09 % entre le 01/01/2014 et le 01/01/2015, correspondant à des montants respectifs de 226,47 € et 244.79 €

Recettes d'exploitation

- Recettes de la collectivité : 89 750.22 € soit + 11.3 % / 2013

- Recettes de l'exploitant : 69 479.00 € soit - 14.1 % / 2013

Par rapport à la réglementation générale, les équipements d'épuration sont conformes, la performance des ouvrages d'épuration est conforme, de même que le transport des boues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2014 du SIA du CHAPY et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

IX. RAPPORT ANNUEL 2014 SIE DES ROUSSES

Mme Sylvie MICHAUD, déléguée au Syndicat Intercommunal du plateau des Rousses présente le rapport annuel 2014.

Le SIE a délégué par affermage la gestion de son service public de l'eau à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI) dont le siège est à Morez, pour une durée de 12 ans du 01/04/2003 jusqu'au 31/03/2015.

Le secteur Morez/Les Rousses est en charge de la gestion technique de 11 collectivités.

La production et la distribution d'eau potable est assurée pour 8214 habitants de 6 communes (Bois d'Amont, Lajoux, Lamoura, Prémanon, Les Rousses, Septmoncel).

- Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2015 **2,3129 €/m3** : ce prix est stable par rapport au 01/01/2014. Il avait subi une hausse de 2.85 % l'année précédente.
Montant de la facture pour un client ayant consommé 120 m3 d'eau en 2014 : **277.54 €**.
- Volume d'eau prélevé au Lac des Rousses : **774 261 m3** en 2014 contre 816 516 m3 en 2013, soit une diminution de 5.10 % en partie liée à l'amélioration du réseau. C'est la 6ème année consécutive où l'on note une baisse.

- Ventes en gros à La Faucille-Gex-Mijoux, Morez, St-Cergue, Bellefontaine et écarts de St-Claude : **91 875 m3** en 2014 contre 88 548 m3 en 2013, soit une hausse de 3.75 %.
- Distribution de l'eau : le nombre de compteurs est de **4 827** fin 2014 contre 4555 en 2013.
- Consommation unitaire moyenne par compteur domestique : **104.92 m3 /an**, en hausse de 3.55 % par rapport à 2013.
- **Rendement du réseau : 76.2 %** contre 74.8 % en 2013, soit une amélioration de 1.9 %
Indice linéique de perte : 2.4 contre 2.7 en 2013 soit une amélioration de 10.9 %.
- Travaux réalisés en 2014 à Septmoncel :
Détournement de la conduite sur parcelle Grossiord au Manon,
Détournement de la conduite avant réalisation de l'aménagement du carrefour de l'Evalide
L'eau distribuée en 2014 présente une bonne qualité microbiologique, une turbidité faible, une qualité globalement satisfaisante.
- En indicateur financier, le résultat brut d'exploitation du SIE des Rousses passe de - 147 571 € en 2013 à - 4 925 € en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2014 du SIE des ROUSSES et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

X. COURRIERS DIVERS

A) M. et Mme FERON

M. le Maire fait part du courrier de M. et Mme FERON en date du 10/08/2015 demandant la scolarisation de leurs enfants à l'école de Septmoncel en dépit du refus de dérogation de la mairie de Saint-Claude.

Madame Mélanie FERON est directrice de l'école primaire de Septmoncel. Elle rappelle que son fils aîné avait été scolarisé en classe maternelle à Septmoncel en ayant obtenu dérogation de la mairie de Saint-Claude. Pour son entrée en CP ainsi que pour l'entrée de son jeune frère en classe maternelle, la dérogation a été refusée.

Compte tenu de cette situation particulière, M. le Maire a accepté l'inscription des enfants de M. et Mme FERON à l'école primaire de Septmoncel.

B) M. Maurice GAUTHIER-CLERC

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Maurice GAUTHIER-CLERC reçu le 08/09/2015 dénonçant l'accès difficile à l'intérieur de l'église, en alignement de l'allée centrale.

A cet effet, il sollicite les communes de Septmoncel et des Molunes pour trouver une solution face aux deux marches de l'entrée principale du porche.

Le Conseil Municipal prend connaissance de cette requête à laquelle une réponse écrite sera apportée.

C) F. C. SEPTMONCEL

M. le Maire fait part de la demande de l'Association du Football Club de Septmoncel d'installation de 3 pylônes sur le terrain de foot au Replan qui puisse supporter leurs projecteurs.

M. le Maire préconise l'enfouissement des câbles. Il missionne M. Jean-Louis MICHARD pour rencontrer le Président de l'Association et étudier les possibilités et coûts d'une telle opération.

XI. QUESTIONS DIVERSES

A) PASSERELLE FLUMEN

M. le Maire rappelle la nécessité de remplacer la passerelle qui dessert la maison de M. SAUVIN selon l'engagement de la collectivité. Le projet sera constitué d'une structure métallique et les travaux seront réalisés par l'employé communal.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise CM POIDS LOURDS pour la fourniture des matériaux qui s'élève à 3 920.29 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

B) POINT INFO SUR VILLAGE DE VACANCES DE LAMOURA

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 31/08/2015 à l'initiative de la Région et à laquelle étaient conviés les représentants du Département, de la Communauté de Communes des Rousses, de la Mairie de Lamoura, des Communautés de Communes Arcade et Haut-Jura Saint-Claude.

La vente réalisée le 24 juillet 2015 est jugée illégale dans la mesure où le droit de préemption n'a pas été levé avant la vente par le notaire.

La Région envisage de dénoncer la vente si les investisseurs n'apportent pas de garanties.

Parmi les hypothèses avancées, la Région se substituerait à l'acquéreur. La Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) a étudié le projet en relation avec le groupe touristique TOURISTRA qui se verrait confier l'exploitation.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'avancement à ce jour.

C) VENTE DE BRIOCHES APEI

Comme chaque année, une vente de brioches aura lieu au profit de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) du 07/10/2015 au 10/10/2015.

Madame Claudie PILLARD, en charge de l'organisation, est à la recherche de bénévoles.

Séance levée à 23 h 35

Affiché le 05/10/2015

Le Maire,

Raphaël PERRIN

